

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15510**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance Spécialité : Chargé de clientèle de la Bancassurance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Lille 1 - Présidence	Président de l'Université de Lille 1, Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313m Finances, banques, assurances (non indiquée ou autre)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Destinée à former des professionnels du secteur de la banque et de l'assurance, immédiatement opérationnels et autonomes dans les fonctions de chargé de clientèle auprès des particuliers et des professionnels, cette formation se concentre sur toutes les dimensions du métier.

Maitriser dans leur contexte économique et social les produits et services de la bancassurance

Conduire un entretien d'approche globale

Négocier dans le cadre d'une approche patrimoniale globale

Apprendre à se former pour développer ses compétences

Transmettre son savoir et son savoir-faire

Appréhender la situation patrimoniale d'un particulier et construire une offre appropriée

Gérer et développer sa clientèle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Agences bancaires et assurances.

Chargé de clientèle particulier dans le secteur de la banque et de l'assurance

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1102 : Conseil clientèle en assurances

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE 1 : Maîtriser dans leur contexte économique et social les produits et services - 10 ECTS

• Environnement juridique des activités bancaires et d'assurance - 30h

• Produits bancaires et d'assurance de base - 48h

UE 2 : Conduire un entretien d'approche globale - 8 ECTS

• Technique de vente - 30h

• Marketing financier - 30h

UE 4 : Apprendre à se former et développer ses compétences - 4 ECTS

• Stage 1 (4 semaines)

UE 8 : S'ouvrir à l'Europe - 4 ECTS

• Connaissance des entreprises bancaires et d'assurance - 18h

• Anglais économique - 18h

UE 5 : Transmettre son savoir et son savoir-faire - 4 ECTS

• Informatique - 30h

UE 6 : Appréhender la situation patrimoniale d'un particulier - 7 ECTS

• Produits financiers et d'assurance aux particuliers - 18h

• Financements aux particuliers - 18h

• Environnement juridique des particuliers - 36h

UE 3 : Négocier dans le cadre d'un entretien - 5 ECTS

- Développement personnel - 18h
- Approche patrimoniale - 18h
- Introduction au marché de l'immobilier - 12h

UE 7 : Gérer et développer sa clientèle - 8 ECTS

- Environnement juridique et fiscal du professionnel - 24h
- Analyse financière et technique de financement du professionnel - 30h
- Produits bancaires et d'assurance du professionnel - 36h

UE 9 : Stages - 6 ECTS

- Stage 2 (4 semaines)
- Stage 3 (8 semaines)

UE 10 : Projet tutoré - 4 ECTS

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants chercheurs et professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants chercheurs et professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants chercheurs et professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants chercheurs et professionnels
Par candidature individuelle	X	Enseignants chercheurs et professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Texte réglementaire : Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO 272 du 24 novembre 1999	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 septembre 2006 relatif aux habilitations de l'université de Lille 1 à délivrer les diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret du 24 avril 2002.

Arrêté du 30 mars 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ([Lien vers le site Legifrance](#))

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

http://ofip.univ-lille1.fr/documents/re/re_charg%e9%20de%20client%e8le%20de%20la%20bancassurance.pdf

Autres sources d'information :

[Fiche formation Licence professionnelle Assurance Banque Finance spécialité Chargé de clientèle particulier](#)

Lieu(x) de certification :

Université Lille1 Sciences et Technologies, 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

USTL - Lille1

Faculté des Sciences Economiques et Sociales, SH2

59655 Villeneuve d'Ascq

Historique de la certification :

Habilitation renouvelée pour 4 ans